

2 PP FINANCES

Société à responsabilité limitée au capital de 272.000 euros
755 Chemin Des Meinajaries, Technoparc de Fontanille, Bâtiment Orion – 84140 Montfavet
452 716 608 RCS Avignon

Ci-après la « **Société** »

DECISIONS DU GERANT DU 26 AVRIL 2024

Procès-verbal

L'an deux mille vingt-quatre,
Le vingt-six avril,

Le Gérant de la Société, Monsieur Pierre PERNIAS,

A pris les décisions suivantes, conformément aux dispositions de l'article 4 des statuts :

PREMIERE DECISION

Transfert du siège social

Le Gérant décide de transférer le siège de la Société du 755, Chemin Des Meinajaries, Technoparc de Fontanille, Bâtiment Orion – 84140 Montfavet au 411, rue Marcel Demonque – 84140 Avignon, à compter du 26 avril 2024.

DEUXIEME DECISION

Modification corrélative des statuts

En conséquence de la décision qui précède, le Gérant décide de modifier l'article 4 des statuts ainsi qu'il suit :

« ARTICLE 4 – SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé au 411, rue Marcel Demonque – 84140 AVIGNON.

[...]. »

Le reste de l'article demeurant inchangé.

TROISIEME DECISION
Pouvoirs pour les formalités

Le Gérant confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités.

**

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Gérant.

Par signature électronique, conformément aux dispositions de l'article 1367 du Code civil, la signature DocuSign (établissant la date de signature par chaque Partie) étant reconnue comme un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec le présent procès-verbal.

DocuSigned by:
 **PIERRE PERNIAS**
4C78E8E67AF84B9...

Monsieur Pierre PERNIAS,
Gérant